ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 80740

Texte de la question

M. Olivier Dassault attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réduction de moitié de la bourse au mérite. Les futurs bacheliers boursiers qui obtiendront la mention « très bien » au bac ne toucheront plus que 900 euros contre 1 800 euros, suite à la parution de l'arrêté du 11 mai 2015 portant sur le montant des aides au mérite pour l'année universitaire 2015-2016. C'est une mesure modeste financièrement puisqu'elle ne concerne que 7 000 bénéficiaires par an mais dont le symbole est lourd de conséquences. C'est un très mauvais message. Cela signifie que l'effort et le mérite n'ont pas à être récompensés. Cela signifie aussi pour beaucoup d'élèves méritants de devoir s'endetter davantage, de demander plus de sacrifices à leurs parents ou alors de travailler en parallèle de leurs études pour pouvoir les financer. Il souhaite savoir si le Gouvernement compte revenir sur cet arrêté qui handicape la réussite des meilleurs lycéens n'ayant pas les moyens d'accéder aux études supérieures comme les autres.

Données clés

Auteur : M. Olivier Dassault
Circonscription : Oise (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 80740
Rubrique : Bourses d'études
Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 9 juin 2015, page 4246
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)